

Image not found or type unknown



Demande de concretisation d'un devis 2 roues

Par **lisa67290**, le **03/10/2012 à 15:05**

Bonjour, rnsuite a un devis auto sur la macif je fait une demande de concretisation de mon devis en date du 30/06/2012 j'ai eu un controle de gendarmerie le 30/09/2012 defaut de vignette que je n'avait pas encore recuperé raison santé et la on me dit que je ne suis et n'ai jamais étais assuré alors que j'ai valider par internet je me rend sur leur site et voit que suite a ma demande de souscription il ne pourrons y repondre que apres mettre rendu en agence avec carte grise et RIB. Mais il on bien ecrit qu'il on reçu ma demande de concretisation et que en de raisons de gestion si il y a un souci il me tel et rien. Ai je un recours Merci d'avnce pour votre réponse

Par **chaber**, le **03/10/2012 à 15:13**

bonjour, rnrnla confirmation de votre assurance auto n'a pu se faire compte tenu que vous n'avez pas fourni les éléments demandés. rnrnil n'y a aucun souci de gestion de la part de l'assureur, mais une négligence de votre part. L'assureur n'a pu donner suite à votre demande. rnrnDepuis juin, vous auriez dû vous en inquiéter. rnrnAucun recours

Par **lisa67290**, le **03/10/2012 à 15:24**

Oui d'accord mais normalement si on confirme c'est bon donc si j'avais eu un accident grave le 01/07/2012 je n'étais pas couvert alors que eu avait bien reçu ma demande de concretisation

et eux on écrit si pour des raisons de gestion, la macif doit vous contacter pour cette demande vous désirez être joint au numéro suivant mais entre le 30/06/2012 à 11h22 et le 02/07/2012 à 11h19 il ne m'a pas appelé pour me dire que mon dossier n'était pas valide

Par **lisa67290**, le **03/10/2012 à 15:27**

Pour moi on m'a proposé un devis étant d'accord j'ai accepté en concretisant donc normalement pour un minimum de 30 jours j'aurai dû être assuré comme pour une auto NON ? Merci d'avance pour votre réponse

Par **alterego**, le **03/10/2012 à 15:35**

Bonjour, ils vous avait été répondu **suite à votre demande de souscription nous ne pourrions y répondre qu'après que vous soyez rendu en agence avec la carte grise et un RIB.** C'est donc bien la preuve que l'assureur donnait suite à votre demande de concrétisation. Vous n'avez pas répondu à sa demande, peu importe la raison de votre carence, le contrat n'a jamais pu prendre effet. Aucun grief ne peut être fait à l'assureur. Il s'est quand même écoulé 3 mois entre votre demande et le contrôle de gendarmerie, vous auriez dû vous inquiéter davantage sachant que les vignettes sont adressées par courrier tournant. Votre observation de ce jour 15h27. Pensez-vous qu'un assureur assure sans avoir recueilli les informations qu'il demande, sans paiement de la prime, totalement ou partiellement selon ce qui aura été convenu avec le futur assuré ? Cordialement

Par **lisa67290**, le **03/10/2012 à 15:43**

OUI fautif aussi mais quand j'ai fait mon assurance auto j'ai concrétiser aussi puis reçu l'assurance avec demande de papier complémentaire à renvoyer dans un délai de 30 jours. Pour la mobylette il m'a répondu 2 jours après donc pendant 2 jours je n'avais pas non plus d'assurance ? Quand on propose un devis et que la personne l'accepte je pensais qu'il était valide même pendant c'est 2 jours il ne l'était pas alors .

Par **alterego**, le **03/10/2012 à 16:00**

On ne souscrit pas un contrat d'assurance ou tout autre sans en avoir pris connaissance. S'assurer commande beaucoup trop de sérieux et d'attention pour ne pas se faire par Internet. Ce qui est fait, simplement sachez-le pour l'avenir.

Par **lisa67290**, le **03/10/2012 à 16:02**

Pour moi si le tarif me convient et les option proposé je signe

Par **Lag0**, le **03/10/2012 à 16:12**

[citation]On ne souscrit pas un contrat d'assurance ou tout autre sans en avoir pris connaissance.rnrnS'assurer commande beaucoup trop de sérieux et d'attention pour ne pas se faire par Internet. Ce qui est fait, simplement sachez-le pour l'avenir.
[/citation]rnrnBeaucoup de compagnies d'assurance proposent de s'assurer par internet. C'est le cas pour plusieurs des miennes et je n'ai aucun griefs à leur reprocher.rnVous remplissez votre dossier en ligne, vous payez par carte bleue et vous recevez un mail de confirmation de votre situation d'assuré. Deux jours plus tard vous recevez votre carte verte valable un mois avec le contrat à signer et à renvoyer avec copie de la carte grise et du permis de conduire. A réception du dossier, la compagnie vous renvoie une carte verte valable un an.rnMême s'il est risqué de rouler avant d'avoir reçu la carte verte (vous êtes passible d'une amende en cas de contrôle), vous êtes cependant bien assuré.

Par **alterego**, le **03/10/2012 à 16:39**

Bonjour Lag0,rnrnTout à fait d'accord avec vous et avec ceux qui, comme vous, ont des compétences ou assez de maturité pour le faire. Ce n'est hélas pas le cas de la majorité des assurés.rnrnCombien d'assurés découvrent leurs contrats quand l'assureur leur oppose telle exclusion ou telle condition. Connaissant la cause, il ne s'agit aucunement d'une critique à leur égard.rnrnCordialement

Par **chaber**, le **04/10/2012 à 07:36**

[citation]Combien d'assurés découvrent leurs contrats quand l'assureur leur oppose telle exclusion ou telle condition. [/citation] entièrement d'accord. Mais le problème est identique lors d'une souscription auprès d'une agence locale.rnrnl'assuré survole souvent ses conditions générales, avant de signer, mais ne lit que très rarement les conditions générales qui sont la "notice" de fonctionnement.